

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 27 juin 2019

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

CENTRE DEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

L'An deux mil dix-neuf, **le 27 juin, à 14H30**, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni au siège du Centre Départemental de Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 Rue Franciade, sous la Présidence de Jean-Marc MORETTI

Date de la convocation :

Nombre de membres en exercice : 21

11 juin 2019

Membres présents :

Date de la réunion :

Titulaires : Jacques BOUVIER, Pascal GOUBERT de CAUVILLE, Alain GOUTX, Anne-Marie HUBERT, Eric MARTELLIERE, Christian MARY, Nicole ROGER, Christophe THORIN

27 juin 2019

Suppléant : Michel HOURY suppléant de Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED

Pouvoirs :

Gérard CHOPIN a donné pouvoir à Jacques BOUVIER
Claire GRANGER a donné pouvoir à Anne-Marie HUBERT
Didier PIGOREAU a donné pouvoir à Eric MARTELLIERE

N°29.2019

Membres titulaires excusés : Pascal BRINDEAU, Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED, Janine CHARRIER, Marie-Claude DAMERON, Catherine LHÉRITIER, Pascale OGÉREAU

Objet de la délibération :

**Administration Générale –
Association Nationale des
Directeurs et Directeurs-
Adjointes des Centres de
Gestion (ANDCDG) –
Subvention 2019**

Membres absents : Claude BORDIER, Joël DEBUIGNE, Emmanuèle NEDEY

Mme HERSANT, Payeur Départemental du Loir-et-Cher était excusée

Nicole ROGER a été désignée secrétaire de séance.

Le Président informe les membres du Conseil d'Administration de la demande de subvention, au titre de l'exercice 2019, de l'Association Nationale des Directeurs et Directeurs Adjointes des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (ANDCDG).

Le Président rappelle que l'ANDCDG rassemble près de la totalité des personnels dirigeants des centres de gestion. Son travail est essentiellement technique et totalement neutre politiquement.

Au-delà du travail classique des commissions techniques, de plus en plus sollicitées, qui permettent un débat et des solutions collectives sur les sujets les plus importants concernant les centres de gestion, l'association propose un appui complémentaire aux actions de la Fédération Nationale des Centres de Gestion (FNDCDG).

Aujourd'hui, des partenariats étroits et des protocoles de collaboration unissent les deux associations avec pour résultats, des publications, des participations à des salons, l'organisation du travail en commission ou la mise en œuvre conjointe des conférences nationales pour l'emploi par exemple.

L'ANDCDG œuvre activement à l'accompagnement des centres de gestion dans leur travail quotidien, via la réalisation et la mutualisation d'études, la mise à disposition de modèles et de conseils ou encore l'organisation de journées d'information et de formation ouvertes à l'ensemble des personnels des centres de gestion qui réunissent à chaque fois plus de participants.

Ces actions sont devenues indispensables à l'ensemble des personnels des centres de gestion, et permettent à la fois une concertation technique sur nos méthodes, mais aussi une préparation essentielle à toutes les actions communes à l'ensemble des centres de gestion.

La mise en œuvre de ces actions, les frais de gestion, d'organisation ainsi que les coûts pédagogiques qui en résultent, nécessitent le recours aux aides financières externes.

C'est ainsi que l'ANDCDG sollicite l'attribution d'une subvention pour l'année 2019.

Le Président rappelle que, depuis plusieurs années, le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, attribue une subvention à l'ANDCDG.

Pour mémoire, le montant annuel attribué depuis l'année 2013 est de 250,00 €.

Au titre de l'année 2019, un crédit de 250,00 € a été voté et inscrit au budget primitif.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité décident :

- d'attribuer une subvention de 250 € à l'ANDCDG, au titre de l'exercice comptable 2019,
- d'autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Publié ou notifié le : 09 juillet 2019
Exécutoire le : 09 juillet 2019

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président

Jean-Marc MORETTI



Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
Le 27 juin 2019

Le Président,

Jean-Marc MORETTI

